

ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES RELIZANE

Sous-direction Fonction Supports
Département des Achats et de la Logistique
Service des achats
N° 229/AT/DO48/SDFS/DAL/SA/2020

Relizane le 24/12/2020

**Décision de résiliation du Contrat à Commande N°33/2020 du
24/08/2020**

- Vu le statut de l'entreprise Publique Economique Algérie Télécom, société par actions ;
- Vu la procédure de passation des Marchés d' Algérie Télécom du Janvier 2019 ;
- Vu le contrat à commande N°33/2020 du 24/08/2020 Liant l'entreprise Algérie Télécom représentée par la Direction Opérationnelle de Relizane avec le fournisseur Monsieur ADNANE Djallal pour « acquisition des Petit Outillage Quincaillerie générale au profit de la Direction Opérationnelle De Relizane.»
- Vu la première mise en demeure en date du 10/11/2020 publier dans le Site Web d'AT et envoyé par voie postale.
- Vu la deuxième mise en demeure en date du 30/11/2020 publier dans le Site Web d'AT et envoyé par voie postale.
- Considérant que le fournisseur n'a pas respecté les clauses contractuelles et n'a pas donné suite aux mises en demeure.

Décide :

Article 1 : Il est procédé à la résiliation du Contrat à commande N°33/2020 du 24/08/2020 pour « acquisition des Petit Outillage Quincaillerie générale au profit de la Direction Opérationnelle De Relizane » Conclu entre la Direction Opérationnelle de Relizane et le fournisseur ADNANE Djallal, Sise à Cité El Moudjahidine Barika _ BATNA.

Article 2 : La résiliation citée à l'article 1 est prononcée aux torts exclusifs.

Article 3 : Monsieur le Sous Directeur Fonction Support est chargé d'appliquer la présente décision.

Article 4 : La présente décision entrera en vigueur dès sa signature par le Directeur Opérationnel.



Le Directeur

**Directeur Opérationnel
de Relizane**
BOUFEDJI Mohamed